

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

SEANCE DU 23 MARS 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de la Convocation : 18/03/2016

Présents : 8
Date d'Affichage : 18/03/2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREL Jean-Claude.

Présents : M. MOREL Jean-Claude, Mme CHADES Nadine, M. PLAA Didier,
M. LAMARQUE Jean, M. DA FONSECA José, Mme TARAIRE Christelle,
Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia, Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie

Absents excusés : M. GALLARDO Manuel, Mme DABADIE Laure, M. TOUCHARD Alain
Procurations :

M. GALLARDO Manuel à M. DA FONSECA José
Mme DABADIE Laure à Mme TARAIRE Christelle
M. TOUCHARD Alain à M. MOREL Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme TARAIRE Christelle

Affectation provisoire des résultats 2015 Délibération 2016-008

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2015	120 072.83	199 722.71	+ 79 649.88
	Résultats antérieurs à reporter		277 509.53 Dont 167 315.11 affecté à l'investissement	+ 110 194.42
	Résultat à affecter			+ 189 844.30
Section d'investissement	Résultats 2015	85 303.87	284 852.01	+ 199 548.14
	Résultats antérieurs à reporter		28 138.82	+ 28 138.82
	Résultat à affecter			+ 227 686.96

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE
Département des Pyrénées-Atlantiques

Reste à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	276 750.70	0.00	-
				276 750.70
Résultats cumulés 2015		205 376.70	484 574.72	+ 279 198.02
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (1068)			49 063.74
	Report en fonctionnement			+ 227 686.96

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	189 844.30
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	227 686.96
SOLDE DES RESTES A REALISER	276 750.70
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	49 063.74
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	140 780.56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	227 686.96

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Vote du taux des impositions 2016
Délibération 2016-009

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 dont le produit correspondant sera intégré dans les recettes de fonctionnement du budget communal, à savoir :

Taux de référence 2015 :		Bases d'imposition prévisionnelles 2016 :
Taxe d'habitation	13.44	243 800
Taxe foncière (bâti)	16.00	179 400
Taxe foncière (non bâti)	63.80	20 700

Sachant que le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2016 est de : 74 678 €.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Taux 2016 :	Produit correspondant :
Taxe d'habitation	13.44
Taxe foncière (bâti)	16.00
Taxe foncière (non bâti)	63.80
TOTAL	74 678

Vote du budget primitif 2016 **Délibération 2016-010**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016.

- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 471 091.70 €
- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 308 488.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		001 – Excédent d'investissement reporté	227 686.96
		10 – Dotations, fonds divers et réserve	62 998.74
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	60 000.00
		28 – Amortissement des immobilisations	552.00
Op. 47 – Matériel de bureau et informatique	1 500.00		
Op. 66 – Eglise	52 120.00	Op. 66 – Eglise : subventions DRAC et région Aquitaine	118 854.00
Op. 67 - Abbaye	116 721.00		
Op. 81 – Logement de l'école	3 000.00		
Op. 83 - Lotissement	5 000.00		
Op. 86 - Défibrillateur	1 500.00		
Op. 87 – Amélioration thermique des bâtiments communaux	10 000.00		
TOTAL	471 091.70	TOTAL	471 091.70

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	94 900.00	Excédent de fonctionnement reporté	140 780.56
012 – Charges de personnel et frais assimilés	67 700.00	013 – Atténuation de charges (remboursement CAE)	5 725.00
65 – Autres charges de gestion courante (élus, syndicats, subventions)	27 800.00	70 – Produits des services, du domaine et vente (cantine scolaire)	5 500.00
66 – Charges financières (emprunts)	3 000.00	73 – Impôts et taxes	81 377.30
67 – Charges exceptionnelles	23 172.86	74 – Dotations et participations (DGF)	39 106.00
68 – Dotation aux provisions (amortissement)	552.00	75 – Autres produits de gestion courante (locations)	36 000.00
73 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales (CCLO)	21 364.00	76 – Produits financiers	0.00
022 – Dépenses imprévues	10 000.00	77 – Produits exceptionnels	0.00
023 – Virement à la section d'investissement	60 000.00		
TOTAL	308 488.86		308 488.86

Vote des subventions 2016 aux associations Délibération 2016-011

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les subventions aux associations pour l'année 2016 prévues à l'article 6574 du budget primitif 2016.

- ACCA de Sauvelade : 175 €
 - ADMR : 80 €
 - Amicale des sapeurs pompiers : 50 €
 - APPMA : 80 €
 - SSIAD Aide et maintien à domicile : 80 €
 - Association Demain ensemble : 80 €
 - APE Sauvelade Vielleségure : 260 €
 - La mémoire du canton : 45 €
 - Comice agricole de Lagor : 80 €
 - Comité des fêtes de Sauvelade : 350 €
 - FNACA : 80 €
 - Association Lo Calei : 80 €
 - Association Vivre ensemble : 50 €
-

Augmentation du temps de travail du poste de rédacteur Délibération 2016-012

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de rédacteur permanent à temps non complet (14 heures

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

hebdomadaires) afin de permettre la mise à disposition de la secrétaire au SIVU Vallée du Laà.

Il précise également qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à la nomination de la secrétaire de mairie, adjoint administratif de 2^{ème} classe, au poste de rédacteur territorial.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE de porter, à compter du 1^{er} avril 2016, de 14 heures à 14 heures 30 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de rédacteur.

DECIDE la suppression, à compter du 1^{er} avril 2016, d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 14 heures 30.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Approbation de l'attribution d'un fonds de concours par la Cclo à la commune de Sauvelade pour les travaux du multiservice « Le P'tit Laà »

Délibération 2015-013

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 mars 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La commune de Sauvelade a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre des travaux entrepris au multiservice « Le P'tit Laà ».

Lors du conseil communautaire du 21 mars 2016, la Cclo a voté à l'unanimité, et après avoir considéré que cette demande était éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 50 557 €.

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours attribué correspond à 50% de la somme restant à la charge de la commune sur cette opération.

Aussi, le montant est bien prévisionnel et sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le montant prévisionnel de 50 557 €.

ACCEPTE le versement de ce fonds de concours par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Electrification rurale – Programme « FACE AB (extension souterraine) 2016 »

Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire

16EX011

Délibération 2015-014

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'alimentation BT de la propriété de M Mathieu HERRERO.

Madame la Président du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Bouygues Energie Services (Urrugne).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2016 », propose au conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, et charge le SDEPA de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	7 920.48 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	792.05 €
Actes notariés	300.00 €
Frais de gestion du SDEPA	330.02 €
TOTAL	9 342.55 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation FACE	6 048.35 €
TVA préfinancée par le SDEPA	1 452.09 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 512.09 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	330.02 €
TOTAL	9 342.55 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Electrification rurale – Programme « Génie civil France Télécom 2016 »

Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire

16TE014

Délibération 2015-015

Monsieur 1 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de génie civil Télécom lié à l'alimentation BT de la propriété de M Mathieu HERRERO.

Madame la Président du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Bouygues Energie Services (Urrugne).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale « Génie civil France Télécom 2016 », propose au conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, et charge le SDEPA de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	1 868.88 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	186.89 €
Frais de gestion du SDEPA	77.87 €
TOTAL	2 133.64 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	2 055.77 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	77.87 €
TOTAL	2 133.64 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Divers

Point sur le marché de l'abbaye.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des relevés topographiques complémentaires ont été demandés par l'architecte pour l'intérieur de l'abbaye. Suite à consultation, c'est le géomètre Sébastien Morère qui a été retenu pour l'exécution des relevés de la cave (devis de 1 704.00 €). Le géomètre Claude Vignasse a été retenu pour le bornage d'une parcelle près du château (devis de 816.00 €).

Défibrillateurs.

La société Défibril a livré le nouveau défibrillateur de la commune (opération inscrit sur le budget 2016). Elle propose une formation gratuite sur le matériel pour 13 personnes. Il faudra procéder à une inscription des personnes intéressées.

Servitude de passage.

Le maire informe le conseil que la communauté de communes de Lacq-Orthez doit créer une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle de M. et Mme Hautbois à Sauvelade. Il est prévu que la CCLO signe une convention de servitude et verse une indemnité de 400 € aux propriétaires.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Chauffage de l'école.

L'un des radiateurs de l'école est tombé en panne. Des devis ont été demandés pour le remplacement dudit radiateur et pour l'installation d'une climatisation réversible. Après avoir pesé le pour et le contre, le conseil a décidé d'installer à l'école un système de climatisation réversible. La société Sarrat a été choisie pour ce marché (devis à 3 819.41 € TTC, contre 5 173.20 € pour la société SPEM).

Le conseil convient qu'il faudra voir à refaire les fenêtres de la classe, voire à abaisser le plafond, ainsi qu'à remettre l'électricité aux normes.

Projets : aire de jeux et aire de camping-car.

Deux projets sont évoqués par les conseillers :

- l'installation d'une aire de jeux pour les enfants au niveau du parking de la salle des fêtes et de l'auberge (2 à 3 équipements de jeux près de la terrasse de l'auberge, au fond du parking) ;
- la mise en place d'une aire pour les camping-cars avec borne et bac de vidange, derrière la salle des fêtes.

Affaires à suivre.

Emploi d'animateur périscolaire.

L'animatrice périscolaire est employée par la commune depuis août 2014 sous la forme d'un contrat aidé (reversement de 80% de son salaire par l'Etat). Ce contrat a été renouvelé une première fois en août 2015. Il arrive à échéance en août 2016.

L'animatrice périscolaire et les maîtresses de l'école ont adressé un courrier au conseil afin de permettre à l'animatrice de continuer son travail sur la commune. Cette dernière demande une embauche à 20h annualisées par semaine.

Plusieurs problèmes sont soulevés par l'assemblée : coût salarial supplémentaire pour le budget communal, devenir du personnel affecté à l'école en cas de fermeture de classe. Monsieur le Maire a proposé à la CCLLO de mutualiser le personnel affecté aux activités périscolaires (créer une sorte de vivier de personnes pour l'ensemble de la communauté). Il peut être envisagé, à échelle plus réduite, de partager la compétence TAP avec la commune de Vielleségure, par le biais du SIVU de la Vallée du Laà par exemple.

Affaire à suivre.

Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 22h.